



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

OBJET : DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL, AVENUE DE LA GARE À FONT-ROBERT

L'an deux mille vingt-deux et le vingt Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. HERRERO Alexis –
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie

ABSENTES EXCUSÉES :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy Mme GIACHINO Lisa.



Mme PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Juillet 2022.
Délibération N° DM_20220720N105

OBJET : DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL, AVENUE DE LA GARE À FONT-ROBERT

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'Assemblée :

- Que la Commune a acquis à la société SNCF Gare et Connexions, le 02 Décembre 2021, un terrain cadastré AI 297 et AI 298 de 1.384 M² situé avenue de la Gare à Font-Robert et détaché du domaine public de l'État,
- Que ce terrain correspond à l'emprise de l'Emplacement Réservé N° 11 au Plan Local d'Urbanisme pour "Aménagement, Equipements publics..." ,
- Que, lors de la séance du 17 Décembre 2020, le Conseil Municipal a envisagé d'y créer sur la majeure partie à acquérir, un espace vert communal et d'y recueillir les eaux pluviales de l'avenue de la Gare contigüe.

Il précise que cet espace peut être considéré comme domaine public routier communal puisque s'agissant, d'une part, d'un délaissé de l'avenue de la Gare et, d'autre part, d'un espace vert dans le prolongement et en lien avec cette voie existante.

Il indique :

- Que, lors de cette même séance, il a été signalé qu'une partie de ce terrain, soit 132 M² (voir plan joint) est concernée par le jardin clos du propriétaire limitrophe (parcelle AI 257 – Monsieur Christophe VITRÉ),
- Que cette situation est très ancienne,
- Qu'elle n'a pu être régularisée entre la SNCF et Monsieur Christophe VITRÉ lors de l'acquisition de son habitation, ni lors des négociations, plus récentes, entre la Commune et cette société,
- Que, de plus, Monsieur Christophe VITRÉ a sollicité l'acquisition de cet espace clos dont il dispose depuis de nombreuses années.

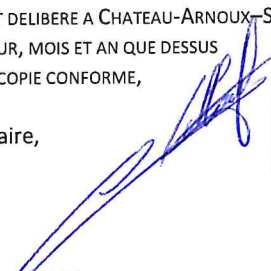

Il fait savoir qu'il est nécessaire de normaliser cette situation de fait par le déclassement du domaine public routier communal des 132 M².

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ **DE CONSTATER** la désaffectation des 132 M²,
- ✓ **DE PROCEDER** à leur déclassement sans enquête publique préalable, en recourant à l'article L. 141-3 du code de la Voirie Routière, déclassement qui ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de l'avenue de la Gare.

OÛI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, **A L'UNANIMITE** :

- ✓ **DE CONSTATER** la désaffectation des 132 M²,
- ✓ **DE PROCEDER** au déclassement de ces 132 M² – partie de délaissé de la voie communale – sans enquête publique préalable (voir plan joint).

| | |
|---|---|
| AFFICHEE LE : | CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, |
| RETIREE LE : | Le Maire, |
| T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> |  René VILLARD |
| NOMENCLATURE N° 3-5 |  |